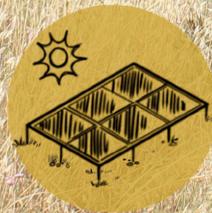


Plan de paysage Transition énergétique et écologique (PPTÉE)

Synthèse de la concertation des collectivités et institutionnels

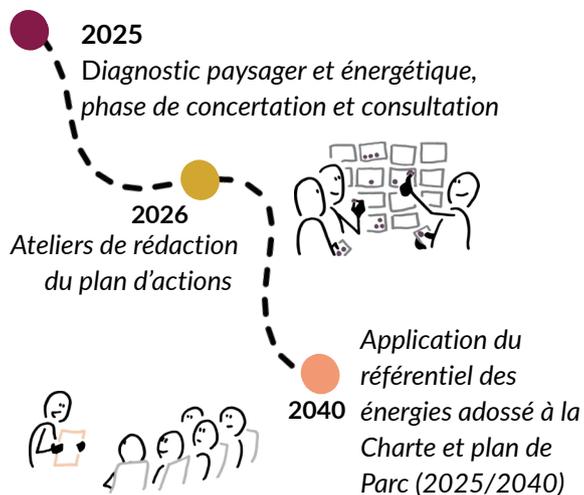


Plan de paysage transition énergétique et écologique du Parc du Luberon – printemps 2025

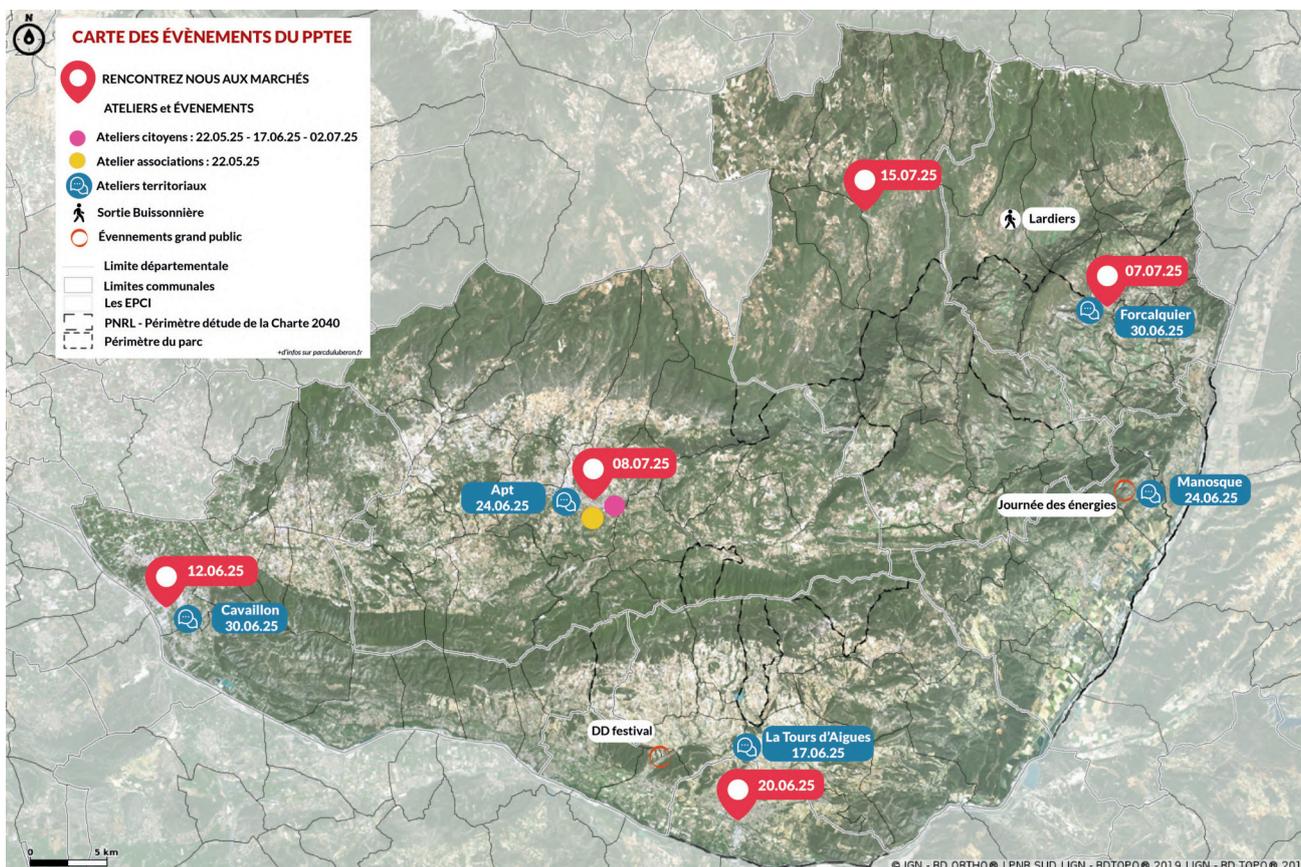
Le Parc naturel régional du Luberon lance une démarche ambitieuse et structurante : un Plan Paysage Transition Énergétique et Écologique (PPTEE).

Cette initiative, conduite de mars 2025 à mars 2027, vise à proposer l'autonomie énergétique dans le respect des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire. Cette ambition repose sur des actions de sobriété et la recherche de lieux et de projets de production d'énergie renouvelable les plus adaptés aux caractéristiques du territoire.

Le PPTEE est porté par le Parc naturel régional du Luberon, en partenariat étroit avec les acteurs du territoire, les intercommunalités et les communes. Il bénéficie de l'expertise de l'agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes reconnus, pour accompagner cette démarche à forte valeur ajoutée territoriale.



Le périmètre d'application du PPTEE s'étend à l'échelle Luberon-Lure, en cohérence avec le périmètre du Parc et celui de la Réserve de biosphère. Ce projet vise à construire une transition ancrée dans les réalités locales, co-construite avec les habitants et les institutions, afin de garantir une évolution harmonieuse et durable des paysages du Luberon-Lure. Plusieurs instances d'échange ont été proposées aux divers acteurs du territoire : des ateliers de concertation dédiés aux élus, techniciens et partenaires institutionnels, et des dispositifs de consultation pour les citoyens et associations du territoire.



Synthèse de la concertation territoriale

Dans le cadre de la phase de diagnostic du Plan de Paysage Transition Énergétique et Écologique (PPTÉE), le Parc naturel régional du Luberon a organisé cinq ateliers territoriaux réunissant élus et techniciens des collectivités et partenaires institutionnels. Ces échanges, ancrés dans la diversité des territoires du Luberon, ont permis de faire émerger des visions contrastées, mais aussi des lignes de force partagées sur les conditions d'une transition énergétique respectueuse des patrimoines locaux.



Consensus général : paysage, échelle humaine et maîtrise locale

Une constante a traversé l'ensemble des ateliers : la transition énergétique ne pourra être acceptée et réussie que si elle respecte les paysages et les rythmes propres au territoire. À plusieurs reprises, les participants ont insisté sur la nécessité de ne pas « subir » les projets, mais de les co-construire, avec des effets concrets pour les habitants. La qualité du cadre de vie, les silhouettes villageoises provençales, la diversité des espaces agricoles et forestiers sont apparues comme des éléments à préserver en parallèle à la nécessaire sobriété énergétique.

« Il faut adopter une méthode de travail qui nous apprenne à percevoir le paysage comme un film plutôt qu'une photo : tirer l'élastique en arrière pour mieux se projeter »

Les échanges ont également fait émerger une volonté forte d'ancrage local : les projets doivent s'appuyer sur les ressources du territoire, dans des logiques de mutualisation, de partage de la valeur et de cohérence avec les documents existants. Le Parc est vu comme un acteur pivot pour assurer cette cohérence, garantir une lecture transversale et défendre des avis motivés auprès des instances réglementaires. Un participant rappelle la difficulté d'anticiper : **« hier les fils électriques étaient un signe de progrès donc vécus positivement alors qu'aujourd'hui on cherche à les enterrer ! »**

Énergies renouvelables (ENR) : de l'unanimité au défi de l'intensification

Les débats sur les énergies renouvelables ont confirmé des hiérarchies claires dans les préférences exprimées. Le photovoltaïque en toiture et en ombrières (parkings, bassins de rétention, hangars agricoles) est largement plébiscité, à condition d'un accompagnement technique et architectural.

Plusieurs participants ont appelé à lever certaines rigidités réglementaires, notamment celles des Architectes des Bâtiments de France, pour faciliter les projets en centre ancien et aux abords.

À l'inverse, le photovoltaïque au sol en zones naturelles, forestières ou agricoles reste très controversé. Si certains évoquent des opportunités ponctuelles sur des friches ou des taillis pauvres, la majorité alerte sur les risques d'artificialisation, de dégradation paysagère et de spéculation. **« On préfère les friches industrielles ou les carrières, pas les forêts. Une clôture et des panneaux ne font pas une réouverture de milieux naturels »**, a précisé un représentant forestier.

L'agrivoltaïsme divise profondément. Certains y voient un levier pour soutenir des cultures fragiles face au changement climatique, d'autres une menace pour l'usage agricole des sols. Le besoin d'une évaluation au cas par cas, parcelle par parcelle, fait consensus, tout comme l'idée que l'agrivoltaïsme ne peut être qu'un complément, jamais un substitut à l'activité agricole. « **Il ne faudrait pas que ça nuise à l'autosuffisance alimentaire** », a mis en garde une participante à La Tour-d'Aigues.



“Sur le Vaucluse on a que 10 % de nos terres qui sont considérées comme mécanisables. Donc si on commence à mettre du PV dessus ça va impacter trop de surfaces”

Concernant l'éolien, les réticences restent marquées, en particulier pour les grands équipements sur les crêtes ou les massifs visibles. Le petit éolien - de petite taille -, évoqué le long des infrastructures ou à usage local, est parfois perçu comme une option, mais souvent jugé peu pertinent économiquement.

Les autres sources d'énergie font l'objet d'un intérêt plus nuancé mais réel.

- La géothermie, encore mal connue, est vue comme une piste à explorer, notamment pour les bâtiments publics et les équipements collectifs.
- Le solaire thermique est mentionné comme une technologie mature mais peu diffusée.
- L'hydroélectricité, quant à elle, semble avoir atteint ses limites sur les cours d'eau, bien que des projets ponctuels de micro ou pico hydroélectricité sur canaux soient évoqués.
- La méthanisation suscite un intérêt marqué, surtout dans une logique de valorisation locale des déchets alimentaires, des boues de stations d'épuration et des résidus d'entretien. Les projets publics en cours (DLVA, CCPAL) sont bien accueillis s'ils restent à échelle maîtrisée.
- Le bois-énergie apparaît comme une filière d'avenir si elle est structurée, encadrée et locale. La mobilisation de la ressource forestière, aujourd'hui très morcelée, constitue un défi majeur.

Question - réponse

L'idée selon laquelle le PPTTE empiéterait sur les documents communaux (ZaEnR, PCAET, etc.) est largement répandue, mais mérite d'être déconstruite.

Pour rappel, le PPTTE n'a pas vocation à créer de nouvelle règle, mais à faire entendre la voix du territoire dans les instances de gouvernance (guichets uniques, CDPENAF, avis sur documents d'urbanisme, etc.). Non annexé à la charte du Parc pour rester évolutif sur 15 ans, il reflète les attentes exprimées lors des ateliers, événements publics et questionnaires, afin d'orienter les projets de transition énergétique selon les enjeux locaux.



La sobriété : levier partagé, une culture à diffuser

Au fil des ateliers, la sobriété est apparue comme un socle partagé, presque une évidence. Réduire les consommations, organiser autrement les déplacements, mieux isoler les bâtiments, développer des formes urbaines plus denses et économes en foncier : autant d'orientations jugées efficaces, souhaitables et concrètes : **“Moi j'habite à Villelaure et à l'arrêt de bus des enfants il n'y a rien pour attacher son vélo”**.

La culture de la sobriété, cependant, reste inégalement partagée. Les participants soulignent la nécessité d'amplifier les efforts d'information, d'accompagnement, et d'incitation, en particulier à destination des particuliers. L'exemplarité des collectivités locales est reconnue, notamment sur la rénovation énergétique ou l'éclairage public. Mais les freins restent nombreux : coût de l'investissement, inerties réglementaires, fragmentation des outils numériques.

Les questions de justice sociale et d'accès équitable à la sobriété sont souvent revenues. L'idée d'une sobriété choisie, et non subie, traverse les échanges. L'école, la formation des artisans, l'animation territoriale sont cités comme leviers à mobiliser davantage.



© P. Clin

Pour participer au projet et pour toute information complémentaire : www.parcduluberon.fr/paysage-transition



Porté par

Soutenu par

En partenariat avec

Maquette PNL - juillet 2025